



CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 2 décembre 2024

**CERTIFICAT**

La Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CCCT, les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 2 décembre 2024 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le 3 décembre 2024 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 3 décembre 2024

La Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement



Florence BERTHOUT